



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4169

Approbation de deux conventions de parrainage entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins, JC Decaux France et Rhonexpress dans le cadre de la saison 2018-2019

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme MADELEINE

2018/4169 - APPROBATION DE DEUX CONVENTIONS DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON/THEATRE DES CELESTINS, JC DECAUX FRANCE ET RHONEXPRESS DANS LE CADRE DE LA SAISON 2018-2019 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Théâtre au cœur de la cité, les Célestins participent au rayonnement de la Ville de Lyon avec le souci d’être plus proches de leur public, de rassembler, de favoriser le dialogue entre concitoyens, de contribuer, artistes et publics réunis, à la fabrication d’un avenir commun.

A ce titre, il valorisera la création artistique lors de la prochaine saison 2018-2019.

La société **RHONEXPRESS**, a pour activité principale l’exploitation de la ligne de tramway reliant l’aéroport Lyon Saint-Exupéry au centre de Lyon.

Afin de soutenir la création théâtrale, d’associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, la société **RHONEXPRESS** souhaite être le partenaire de l’activité du Théâtre des Célestins à l’occasion des spectacles suivants de la saison artistique 2018/2019 :

- *Bestie di scena*, texte et mise en scène d’Emma Dante, du 15 au 17 Novembre 2018 ;
- *Elvira*, de Brigitte Jaques-Wajeman, mise en scène de Toni Servillo, du 20 au 24 Novembre 2018 ;
- *Bells and Spells*, texte et mise en scène de Victoria Thierrée Chaplin, du 12 au 25 Décembre 2018 ;
- *Amour*, texte et mise en scène de la Compagnie Marie de Jongh, du 14 au 31 Décembre 2018 ;
- *La Place Royale*, de Pierre Corneille, mise en scène de Claudia Stavisky, du 9 au 29 mai 2019.

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société RHONEXPRESS	- Affichage sur les écrans à bord de RHONEXPRESS pour 3 temps forts : - Temps fort Italie : <i>Bestie di scena et Elvira</i> ; - Spectacles de Noel : <i>Bells and Spells</i> , et <i>Amour</i> ; - La création : <i>La Place Royale</i> . <i>Valorisation : 2 340 € HT</i>  - Jeu sur Facebook : 10 places à gagner (2x5) par temps fort en 1 <sup>ère</sup> série. <i>Valorisation : 1 950 € HT</i>	- Logo reproduits sur les supports de communication suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Brochure de la saison 2018-2019 (33 000 exemplaires)</li> <li>o Page partenaires et page de chaque spectacle partenaire du site internet des Célestins, Théâtre de Lyon (avec renvoi vers le site internet de RHONEXPRESS)</li> <li>o Kakémono partenaires des Célestins, Théâtre de Lyon</li> </ul>

	<p>- Visibilité des deux spectacles de Noel, <i>Bells and Spells</i> et <i>Amour</i> et de la création <i>La Place Royale</i> sur les e-billets de décembre 2018 et Mai 2019. <i>Valorisation : 2 000 € HT</i></p> <p>- 30 billets aller-retour RHONEXPRESS mis à disposition pour les compagnies <i>Valorisation : 715 € HT</i></p> <p><b><u>Valorisation : 7.005,00 €HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></b></p>	<p>o Supports de communication des spectacles partenaires et de la création <i>Valorisation : 5 888,45 € HT</i></p> <p>- Mise à disposition de 10 places en 1<sup>ère</sup> série par temps fort dans le cadre du jeu sur Facebook <i>Valorisation : 1 116,55 € HT</i></p> <p><b><u>Valorisation : 7.005,00 €HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></b></p>
--	--	--

La société **JCDecaux**, a pour activité principale la valorisation des marques dans l'espace public à travers le déploiement d'un réseau dense et varié d'affichages publicitaires.

Afin de soutenir la création théâtrale, d'associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, la société **JCDecaux** souhaite être le partenaire de l'activité du Théâtre des Célestins à l'occasion de la saison artistique 2018-2019.

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société JCDecaux	<p>- 25 faces 29 aout au 4 septembre 2018 (1 semaine) pour le lancement de saison</p> <p>- 25 faces du 12 au 25 décembre 2018 (2 semaines) pour les spectacles de fin d'année, <i>Bells and Spells</i> et <i>Amour</i></p> <p>- 25 faces du 30 avril au 8 mai 2019 (1 semaine) pour la création <i>La Place Royale</i> de Pierre Corneille, mis en scène par Claudia Stavisky</p> <p>- 1 mupi mobile de fin septembre 2018 à fin mai 2019 sur les lieux Théâtre du Point du jour</p>	<p>- Logo reproduit sur les supports de communication suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Brochure de la saison 2018-2019 (33 000 exemplaires)</li> <li>o Dossier de presse (200 exemplaires) de la saison 2018-2019 des Célestins, Théâtre de Lyon</li> <li>o Page partenaires et page de chaque spectacle partenaire du site internet des Célestins, Théâtre de Lyon (avec renvoi vers le site internet de JCDecaux)</li> <li>o Kakémono partenaires des Célestins, Théâtre de Lyon</li> <li>o Affiches du lancement de la saison 2018-2019 des Célestins, Théâtre de Lyon</li> </ul>

	<p><b><u>Valorisation : 6.746,55 €HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></b></p>	<p>○ Supports de communication de les spectacles partenaires suivants : la création <i>La Place Royale</i> et les spectacles de fin d'année, <i>Bells and Spells</i> et <i>Amour</i>, <i>Valorisation : 5 630 €HT</i></p> <p>- Mise à disposition de 30 places en 1ère série en Grande Salle <i>Valorisation : 1 116,55 €HT</i></p> <p><b><u>Valorisation : 6.746,55 €HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></b></p>
--	---	---

Les conventions, jointes au rapport, formalisent ces parrainages, en définissant les obligations réciproques des parties.

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

### **DELIBERE**

1. Les conventions de parrainage susvisées, établies entre la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon et RHONEXPRESS d'une part, et entre la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon et JCDecaux d'autre part, dans le cadre de la saison 2018/2019 des Célestins, Théâtre de Lyon, sont approuvées.

2. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

3. Les dépenses correspondant à l'apport des parrains, soit 13 751,55 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun), seront prélevées sur les crédits du budget 2019, nature 6228.

4. Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville, soit 13 751,55 €HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun), seront imputées sur les crédits du budget 2019, nature 7088 et 7062.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER